

## Guide du contrat UltraVision



**Félicitations!**  
Vous avez souscrit  
UltraVision, un produit  
d'assurance vie  
universelle tout à  
fait unique qui offre  
la protection d'une  
assurance vie assortie  
de placements très  
avantageux sur le  
plan fiscal.

**UltraVision est  
différent de la  
plupart des produits  
d'assurance vie  
universelle offerts  
de nos jours. En effet,  
il est simple - une  
simplicité qui se  
manifeste aussi bien  
dans le mode de  
paiement des primes  
que dans la façon dont  
nous gérons le contrat,  
ce qui vous permet  
de vous concentrer  
sur les options de  
placement qu'il offre.**

# UltraVision

**Comment combiner assurance vie  
et placements simplement.**

## **Constituez un patrimoine grâce à UltraVision**

Que vous souhaitiez faire un legs financier à vos proches, à une œuvre de bienfaisance ou aux deux, UltraVision peut vous aider à atteindre votre objectif.

UltraVision a été conçu pour des personnes vivant seules ou en couple, comme vous. Il offre une solution très intéressante à ceux qui, après avoir versé le maximum à des abris fiscaux traditionnels comme les REER et les CELI, disposent de fonds dont ils n'auront probablement pas besoin de leur vivant et qui cherchent un substitut simple et peu coûteux aux placements imposables.

Contrairement à certains placements à imposition différée qui deviennent imposables entre les mains des bénéficiaires, UltraVision prévoit le versement du produit de l'assurance et de la valeur des comptes avec croissance accumulée en franchise d'impôt. De plus, Manuvie garantit que le capital-décès sera au moins égal à 75 pour cent de tous les dépôts effectués dans le contrat, peu importe le rendement des placements de votre contrat.\*

\* Les retraits réduiront le montant de la garantie du capital-décès.



## UltraVision : un produit spécialement conçu pour tirer parti des placements fiscalement avantageux

UltraVision comporte deux principales caractéristiques qui en font un produit unique. La première réside dans des rajustements automatiques de l'assurance. Ces rajustements sont importants pour les raisons ci-après.

L'avantage de l'assurance vie universelle est qu'elle vous offre une protection d'assurance en plus de vous donner la possibilité de placer et d'accumuler des sommes dans votre contrat, sans payer d'impôt sur la croissance de ces sommes. Mais il est difficile de préserver l'équilibre nécessaire au maintien du statut exonéré du contrat. En effet, il faut maintenir un équilibre entre le montant des placements et le montant de l'assurance. Si le montant d'assurance que vous détenez est insuffisant par rapport au montant de vos placements, cet équilibre est rompu et une partie de la croissance de vos placements pourrait être soumise à l'impôt sur le revenu.

UltraVision veille au maintien de cet équilibre au moyen de rajustements automatiques du montant d'assurance à chaque anniversaire contractuel. En procédant ainsi, Manuvie vous aide à conserver un montant d'assurance

peu élevé tout en veillant à ce que le contrat demeure exonéré. Et, tout en gérant votre montant d'assurance, Manuvie veille à ce que vous payiez un montant raisonnable pour votre assurance. Ce produit est simple et vous évite d'avoir à vous préoccuper de la gestion votre assurance.

La seconde caractéristique d'UltraVision réside dans sa formule du coût de l'assurance, qui est basé sur un taux différentiel. Imaginez que vous possédez un fonds commun de placement sur lequel un pourcentage est prélevé pour couvrir vos frais de gestion, et vous aurez une bonne idée de la façon dont le taux différentiel est appliqué au coût d'UltraVision. Vous n'avez pas de prime mensuelle à payer. Au lieu d'une prime, un pourcentage est déduit du taux d'intérêt affiché pour chacun des comptes de placement du contrat afin de couvrir le coût de l'assurance. Si la valeur des comptes augmente ou diminue, le coût de l'assurance augmente ou diminue en conséquence. Le taux du coût de l'assurance que vous payez est fonction de votre âge et de la tarification qui vous est appliquée.

La formule du coût de l'assurance d'UltraVision ne vise pas seulement à simplifier la façon dont vous payez votre assurance, elle favorise aussi une croissance rapide et anticipée de la valeur des comptes.





## **Notre gamme de comptes de placement vous permet de personnaliser votre portefeuille UltraVision.**

UltraVision est un excellent instrument de placement qui offre un vaste choix d'options de placement et vous permet de rajuster la composition de votre portefeuille en fonction de vos préférences. Et, comme il est facile pour vous de transférer des fonds d'un compte de placement à un autre à l'intérieur d'UltraVision, vous pouvez revoir la composition de vos placements et la modifier chaque fois que vos objectifs ou les conditions économiques changent.

### **ULTRAVISION OFFRE QUATRE TYPES DE COMPTES DE PLACEMENT :**

**LES COMPTES INDICIELS ÉQUILIBRÉS** – Ces comptes vous conviendront si vous ne souhaitez pas prendre part aux décisions de placement. Leur rendement repose sur le rendement combiné de comptes de placement et d'indices.

**LES COMPTES INDICIELS** – Ces comptes à rendement variable présentent un bon potentiel de croissance à long terme, mais peuvent aussi afficher un rendement négatif si les indices du marché sur lesquels ils reposent sont en baisse. Bon nombre de ces comptes sont sensibles aux fluctuations du dollar canadien.

**LES COMPTES GÉRÉS** – Ces comptes offrent une vaste sélection de comptes de placement dont les intérêts créditeurs sont liés au rendement d'un fonds commun. Les fonds sous-jacents sont gérés par divers gestionnaires et sont soigneusement choisis et surveillés pour vous.

**Les comptes à revenu fixe** – Il s'agit de comptes de placement garanti, de comptes CPG pondérés et de comptes d'épargne.

### **SUIVI DES COMPTES DE PLACEMENT ULTRAVISION**

Pour en savoir davantage sur les comptes de placement d'UltraVision et sur leur rendement actuel et passé, allez sur [www.manuvie.ca/vu](http://www.manuvie.ca/vu).

En outre, votre relevé de contrat personnalisé vous tiendra informé régulièrement des taux de rendement des comptes de placement UltraVision que vous détenez.



## **Vous pouvez facilement changer vos options de placement**

Il est important que la composition de vos placements soit toujours compatible avec vos objectifs, votre situation et les conditions du marché. C'est pour cette raison que nous vous recommandons de revoir vos placements au moins une fois par année.

Avec UltraVision, vous pouvez changer la composition de vos placements en tout temps. Par exemple, vous pouvez transférer des fonds d'un compte à un autre. Vous pouvez également modifier le pourcentage d'affectation de vos dépôts périodiques ou affecter des dépôts uniques à un ou plusieurs de vos comptes.

Il faut cependant noter que certains transferts peuvent donner lieu à des frais de rajustement à la valeur du marché.

Si vous souhaitez modifier vos placements, communiquez avec votre conseiller financier ou faites parvenir une demande écrite à Manuvie. Une fois les changements effectués, Manuvie vous enverra un avis de confirmation.

## **Vos dépôts**

Le dépôt initial minimum exigé pour UltraVision est de 25 000 \$, et vous pouvez continuer à effectuer des dépôts jusqu'au 10e anniversaire contractuel. Des frais de dépôt de deux pour cent sont déduits de chaque dépôt que vous faites. Ces frais de dépôt visent à couvrir la taxe provinciale que Manuvie paie sur les primes.

Chaque dépôt que vous faites est affecté à vos comptes de placement, conformément au pourcentage stipulé dans les instructions que vous avez fournies à Manuvie. Vos instructions de placement font partie intégrante de votre proposition UltraVision et vous pouvez les modifier en tout temps.

## **Le compte auxiliaire d'UltraVision**

Le compte auxiliaire est un compte à part, qui n'est pas considéré comme faisant partie du contrat UltraVision. Vous pouvez y déposer :

1. les sommes destinées aux dépôts futurs, et
2. les sommes excédentaires qui, si elles demeuraient dans le contrat, rendraient la croissance des placements imposable.

Étant donné que le compte auxiliaire est maintenu à l'extérieur du contrat UltraVision, l'intérêt annuel qu'il produit est imposable.

## L'incitatif Dépôts multiples

Vous pouvez économiser sur le coût de votre assurance, grâce à l'incitatif Dépôts multiples d'UltraVision. Lorsque vous effectuez des dépôts multiples au cours des cinq premières années contractuelles, UltraVision vous récompense par un taux différentiel réduit. Voici comment :

Votre taux différentiel initial s'applique durant la première année contractuelle. À compter de la seconde année et jusqu'à la fin de la cinquième année contractuelle, un taux différentiel réduit pourra être appliqué au contrat. Deux réductions de taux sont offertes :

1. Une première réduction s'applique si, entre l'année contractuelle deux et l'année contractuelle cinq, le total des dépôts nets est supérieur ou égal à deux fois le total des dépôts nets de première année.
2. Une réduction supplémentaire s'applique si, entre l'année contractuelle deux et l'année contractuelle cinq, le total des dépôts nets est supérieur ou égal à trois fois le total des dépôts nets de première année.

Après cinq années, le taux est fermé et demeure fixe jusqu'à 85 ans, puis il est réduit à zéro.

Ce n'est pas tout! Si vous tirez parti de l'incitatif Dépôts multiples, vous devenez admissible à un boni qui sera porté au crédit de la valeur de vos comptes. Ce boni est basé sur la différence entre le taux différentiel appliqué durant les cinq premières années contractuelles et le taux qui est fermé à la fin de la cinquième année contractuelle.

## Retraits effectués sur le contrat

UltraVision devient réellement avantageux quand on laisse les fonds s'accumuler dans le contrat jusqu'au décès... et que la valeur des comptes et le montant d'assurance sont ensuite versés en franchise d'impôt à vos bénéficiaires.

Vous pouvez en tout temps effectuer des retraits sur la valeur de rachat de votre contrat, pourvu que la valeur des comptes laissée dans le contrat soit d'au moins 25 000 \$. Les retraits effectués durant les 12 premières années contractuelles font l'objet de frais de retrait partiel de cinq pour cent. Vous pouvez devoir payer de l'impôt sur une partie ou la totalité des sommes que vous retirez d'UltraVision, et ces retraits peuvent entraîner une réduction de votre montant d'assurance.

Comme les frais administratifs d'UltraVision sont répartis sur un certain nombre d'années, des frais de rachat s'appliqueront si vous résiliez votre contrat au cours des 12 premières années, plus un mois.

Au lieu de retirer des sommes d'UltraVision, vous avez la possibilité d'affecter la valeur des comptes de votre contrat en garantie d'un emprunt ou d'une marge de crédit. Votre conseiller pourra vous renseigner sur les prêts ou marges de crédit offerts par la Banque Manuvie du Canada.



## Couverture pour les personnes seules et les couples

En plus de couvrir des personnes seules, UltraVision offre des couvertures conjointes pour les couples. La couverture UltraVision offerte aux couples est une « couverture conjointe dernier décès ». Cela signifie que la prestation ne sera versée qu'au décès du dernier assuré.

## Récompenser un mode de vie sain

Manuvie a été la première société d'assurance vie à créer un programme de tarification unique en son genre, appelé Indice-santé. Ce programme vous récompense pour votre mode de vie sain en appliquant un taux réduit à votre couverture d'assurance.

## Vous pouvez changer la formule du coût de l'assurance

Le coût de l'assurance de votre contrat UltraVision est basé sur le taux différentiel. Selon cette formule, nous prélevons un pourcentage (le taux différentiel) du taux d'intérêt affiché pour chacun des comptes de placement du contrat, afin de couvrir le coût de l'assurance. Comme votre contrat est basé sur le taux différentiel, le montant de votre assurance est automatiquement rajusté à chaque anniversaire contractuel afin que votre contrat demeure exonéré d'impôt.

Vous pouvez changer la formule du taux différentiel et opter pour celle du coût uniforme de l'assurance. La formule du coût uniforme permet de répartir uniformément le coût de la couverture sur toute la durée du contrat. Ce changement peut être fait en tout temps après le troisième anniversaire contractuel, et ce jusqu'à l'âge de 85 ans. Une preuve d'assurabilité sera exigée pour le nouveau contrat d'assurance à coût uniforme.

Une fois le changement apporté, Manuvie ne procédera plus aux rajustements automatiques du montant de l'assurance. Elle effectuera plutôt des déductions mensuelles sur le contrat pour payer la couverture d'assurance. Si vous changez pour le coût uniforme de l'assurance, vous devrez faire un suivi régulier de votre contrat pour vérifier que la valeur des comptes demeure suffisamment élevée pour couvrir le coût de l'assurance.





## Autres avantages d'UltraVision

### PRESTATION D'INVALIDITÉ

La prestation d'invalidité fait partie intégrante d'UltraVision. Grâce à cette garantie, un assuré qui devient invalide pourra accéder à la valeur de rachat de son contrat, en franchise d'impôt.

Cette prestation réduit la valeur de rachat et le capital-décès du contrat.

Nota : vous devez toujours maintenir un minimum de 25 000 \$ dans votre contrat UltraVision.

### PROGRAMME D'ASSISTANCE HUMANITAIRE

Le Programme d'assistance humanitaire de Manuvie prévoit l'octroi d'une aide financière pour les assurés qui sont en phase terminale de maladie.

Si un assuré en phase terminale est confronté à des difficultés financières, il peut demander un prêt égal au moins élevé des montants suivants : 100 000 \$ ou 50 % de la valeur des comptes de son contrat. Si le prêt est accordé, le contrat sera donné en garantie à la Financière Manuvie. Une fois le prêt accordé, il ne sera plus possible d'effectuer des retraits sur le contrat UltraVision.

Au décès, le capital-décès, diminué du montant impayé du prêt, sera versé au bénéficiaire de l'assuré.

## À propos d'UltraVision

Pour en savoir plus sur UltraVision, reportez-vous à votre contrat ou consultez le modèle de contrat disponible à [www.manuvie.ca/avantdesouscrire](http://www.manuvie.ca/avantdesouscrire).

### SOLIDITÉ ET STABILITÉ

Lorsque vous souscrivez un contrat auprès de la Financière Manuvie, vous lui confiez le rôle de vous aider à réaliser vos projets. Ce rôle, la Financière Manuvie le prend très au sérieux. La Financière Manuvie est une société à la solidité financière bien établie. En choisissant la Financière Manuvie, vous avez donc la certitude de traiter avec une société à la solidité financière inégalée qui met tout en œuvre pour protéger les intérêts de ses titulaires de contrats.

UltraVision est un produit et une marque déposée de la Financière Manuvie (La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers). Le présent document est protégé par le droit d'auteur. Il ne peut être reproduit sans l'autorisation écrite de la Financière Manuvie. Le nom Financière Manuvie et le logo qui l'accompagne sont des marques de service et de commerce déposées, réservées à l'usage de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers et de ses sociétés affiliées, y compris la Société Financière Manuvie.

MK2388F 05/2011

 **Financière Manuvie**

solide fiable sûre avant-gardiste

Pour votre avenir<sup>MC</sup>